



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de la commune d'Esbly se réunira à la mairie, **salle du Conseil municipal**, en séance publique, le **MERCREDI 12 AVRIL 2023** à **19 H 30**.

ORDRE DU JOUR

-oOo-

- ✓ Désignation d'un Secrétaire de séance
(article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales - CGCT)

-oOo-

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 08 mars 2023

II - FINANCES LOCALES

1. Reprise anticipée du résultat pour l'exercice 2022 – Budget VILLE
2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023
3. Budget primitif 2023 – Ville d'Esbly : débat et vote
4. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur proposition du comptable public

III – PERSONNEL COMMUNAL

5. Suppressions de postes – Tableau modificatif des emplois et des effectifs de la commune au 15 avril 2023

IV – VIE ASSOCIATIVE

6. Convention de mise à disposition à titre gracieux d'un terrain communal, cadastré section E92 et situé chemin du Tournant de Condé à Esbly, à l'association « Les Ânes de l'Île Fleurie »

V - INTERCOMMUNALITÉ

7. Présentation des rapports d'activités de la Communauté d'Agglomération de Val d'Europe Agglomération pour les années 2019, 2020 et 2021
8. Avis de la commune d'Esbly sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) de Val d'Europe Agglomération

VI - DÉCISIONS DU MAIRE

9. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

VII – QUESTIONS DIVERSES

-oOo-

Fait à Esbly, le 03 avril 2023



Le Maire,

Ghislain DELVAUX.